

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 12 décembre 2022

Délibération n° 2022-1414

Commission pour avis : **proximité, environnement et agriculture**

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : **Sécurité alimentaire - Attribution d'une subvention à l'association Cités unies France pour la mise en oeuvre du projet d'appui aux collectivités burkinabé pour assurer leur résilience sur le plan alimentaire - Convention avec l'association Cités unies France pour les années 2022-2023-2024**

Service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie**

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chih, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Ebery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Bub), M. Brumm (pouvoir à Mme Burillon), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), M. Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Corsale).

Conseil du 12 décembre 2022**Délibération n° 2022-1414**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Sécurité alimentaire - Attribution d'une subvention à l'association Cités unies France pour la mise en oeuvre du projet d'appui aux collectivités burkinabé pour assurer leur résilience sur le plan alimentaire - Convention avec l'association Cités unies France pour les années 2022-2023-2024

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon est engagée depuis 1994 dans un partenariat de coopération avec Ouagadougou, capitale du Burkina Faso. Ce partenariat s'est développé autour des échanges entre professionnels de la gestion urbaine et de la gouvernance locale avec l'appui financier et technique du ministère français de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et de l'Agence française de développement (AFD).

Depuis 2015, le Burkina Faso est confronté à une grave crise sécuritaire avec l'extension de la crise du Sahel sur son territoire, entraînant de nombreuses victimes et près de 2 millions de déplacés internes. Pour l'essentiel agriculteurs ou éleveurs, ces déplacés internes sont aujourd'hui réfugiés dans des camps ou dans les périphéries des principales villes burkinabé sécurisées.

Dans ce contexte de détérioration à la fois sécuritaire et économique (post Covid et Ukraine), les enjeux de sécurité alimentaire deviennent une priorité pour les responsables nationaux et de la communauté internationale. Les effets combinés de la crise au Sahel et de l'augmentation du prix des matières premières font craindre une crise alimentaire majeure au Burkina Faso. Le programme alimentaire mondial (PAM) estime que 3,3 millions de personnes pourraient être dans une situation de crise alimentaire en 2022.

À l'initiative du réseau français animé par l'association Cités unies France, un projet, intitulé appui aux collectivités burkinabé pour assurer leur résilience sur le plan alimentaire, a été présenté au dispositif programme clé en main du MEAE en avril 2022, pour mobiliser les partenaires collectivités territoriales et les organisations non gouvernementales (ONG) engagées au Burkina Faso sur la thématique de la sécurité alimentaire.

Ce projet est un programme de coopération internationale mutualisé et multi-acteurs entre plusieurs collectivités territoriales françaises et burkinabé et 2 ONG spécialisées dans l'agriculture, à savoir l'association Agrisud International et Agriculteurs français et développement international (AFDI). La Métropole, en partenariat avec Ouagadougou qui abrite plus de 3 millions d'habitants, a été sollicitée pour participer à ce projet collectif.

L'objectif global du projet est d'accompagner les collectivités burkinabé à développer des projets d'agriculture durable mobilisant la jeunesse et favoriser les échanges et synergies entre territoires. Mobilisant les institutions, des opérateurs spécialisés et des partenaires financiers, ce projet a aussi pour ambition de favoriser des synergies entre territoires et acteurs, dans une démarche pilote.

II - Acteurs impliqués dans ce programme

L'association Cités unies France anime le réseau français des collectivités engagées dans des partenariats de coopération décentralisée à travers le monde, depuis plus de 50 ans. S'appuyant sur la force de son réseau d'adhérents, de son équipe de professionnels et de la confiance de ses partenaires français et internationaux, l'association Cités unies France mobilise expertises, partenaires et financements permettant aux collectivités d'amplifier leur action internationale autour des objectifs de développement durable (ODD). Dans le cadre de ce programme, l'association Cités unies France assure le rôle de porteur de projet vis-à-vis du MEAE et de coordinateur des acteurs impliqués.

L'association AFDI est présente au Burkina Faso depuis plus de 40 ans, en collaboration avec des organisations paysannes et, notamment avec la Confédération paysanne du Faso (CPF) qui sera chargée de la mise en œuvre des actions du projet sur le terrain en lien avec les collectivités burkinabé. La CPF est une organisation paysanne faitière regroupant 15 organisations paysannes nationales, représentant environ 2 345 000 agriculteurs familiaux.

L'association Agrisud International soutient, depuis 30 ans, le développement d'une agriculture performante, durable et viable, en combinant des approches sur plusieurs niveaux : exploitations agricoles, filières et territoires. Elle propose d'accompagner les acteurs dans la mise en œuvre de projets de territoires pour une agriculture durable.

La Région Nouvelle-Aquitaine, en coopération avec la Région du Plateau Central, a adopté en 2018, la feuille de route agriculture, alimentation et territoires, visant à dynamiser les circuits-courts, accompagner la création de démarches collectives locales, notamment des plans alimentaires territoriaux et relever les défis de la transition des exploitations agricoles. Cette priorité se traduit dans l'action internationale de la Région qui accompagne, depuis de nombreuses années, la réalisation du plan régional de développement du Plateau Central, notamment à travers la création de contrats de filière avec des organisations agricoles du Plateau Central et l'incubation de projets agro-écologiques innovants.

Le Conseil départemental de l'Aude, en coopération avec la Région des Hauts-Bassins, développe des actions avec l'Union des coopératives agricoles de Bama en lien avec AFDI Aude afin de structurer la filière rizicole.

La Métropole soutient, depuis sa création en 2019, la nouvelle structure intercommunale Grand Ouaga, regroupant la commune d'Ouagadougou et 9 communes limitrophes. Sa population devrait passer de 4 à 10 millions d'habitants d'ici 2050. La promotion d'une économie verte permettant, à la fois, de préserver des espaces naturels (ceintures vertes, zone de maraîchage) et de soutenir des activités agricoles, est l'une des priorités des responsables du Grand Ouaga.

III - Programme prévisionnel et plan de financement prévu

Prévu pour une période de 3 ans (2022-2024), le projet d'appui à la résilience alimentaire se déclinera en plusieurs actions mises en œuvre par l'ensemble des collectivités et associations impliquées. Ces principaux objectifs sont les suivants :

- renforcer la capacité des collectivités burkinabé à concevoir et mettre en œuvre des projets de territoires pour une agriculture durable,
- augmenter et renforcer la résilience de la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique (ASPHF) des territoires,
- renforcer les capacités entrepreneuriales des jeunes agricultrices et agriculteurs pour l'implantation d'unités de production, transformation et commercialisation des produits locaux.

Ce programme d'actions envisagé présente un intérêt pour la Métropole en lien avec le déploiement de sa politique alimentaire. Elle a donc décidé de soutenir l'initiative proposée par l'association Cités unies France.

Pour la Métropole, il est attendu, à la fois, une participation au cofinancement de ce projet et une implication technique des compétences de notre territoire, dans le domaine de l'agriculture urbaine. Aux côtés des collectivités et des associations impliquées, la participation de la Métropole se concrétisera essentiellement par des échanges professionnels pour la réalisation des plans alimentaires territoriaux et par son suivi au sein du comité de pilotage.

Le projet d'appui aux collectivités burkinabé, pour assurer leur résilience sur le plan alimentaire, prévu pour la période 2022-2024, est évalué à 346 841 €. Il a obtenu un cofinancement du MEAE, à hauteur de 242 900 € pour les 3 années de ce programme. Les collectivités locales partenaires sont sollicitées à hauteur de 8 000 € par an chacune, soit 24 000 € pour la durée du projet, conformément au tableau présentant le budget estimatif ci-après :

Nature des dépenses	Montant (en €)	Nature des recettes	Montant (en €)
achats		subventions d'exploitation publiques	
services extérieurs		ministère de l'Europe et des affaires étrangères	242 900
autres services extérieurs, déplacements, missions, communication, prestataire extérieur	196 408	Métropole	
		<i>apport numéraire</i>	24 000
charges de personnel	121 800	Région Nouvelle-Aquitaine	
		<i>apport numéraire</i>	24 000
gestion courante	28 633	Département de l'Aude	
		<i>apport numéraire</i>	24 000
		valorisation	31 941
Total charges prévisionnelles	346 841	Total produits prévisionnels	346 841

Le budget prévisionnel dans lequel s'insère la participation financière de la Métropole par année est de 125 360 € et se présente comme suit :

Nature des dépenses	Montant (en €)	Nature des recettes	Montant (en €)
achats		subventions d'exploitation publiques	
services extérieurs		ministère de l'Europe et des affaires étrangères	87 800
autres services extérieurs, déplacements, missions, communication, prestataire extérieur	71 000	Métropole	
		<i>apport numéraire</i>	8 000
		<i>apport valorisé (apports techniques, expertise, etc.)</i>	2 500

Nature des dépenses	Montant (en €)	Nature des recettes	Montant (en €)
charges de personnel	44 000	Région Nouvelle-Aquitaine	
		<i>apport numéraire</i>	8 000
		<i>apport valorisé (apports techniques, expertise, etc.)</i>	2 500
gestion courante	10 360	Département de l'Aude	
		<i>apport numéraire</i>	8 000
		<i>apport valorisé (apports techniques, expertise, etc.)</i>	2 500
		Association Agrisud International	
		<i>apport valorisé (apports techniques, expertise, etc.)</i>	600
		AFDI	
		<i>apport valorisé (apports techniques, expertise, etc.)</i>	3 000
		Association Cités unies France	
		<i>apport valorisé (apports techniques, expertise, etc.)</i>	2 460
Total charges prévisionnelles	125 360	Total produits prévisionnels	125 360

Il est donc proposé au Conseil de Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 24 000 € au profit de l'association Cités unies France au titre des années 2022, 2023 et 2024, dans le cadre du projet d'appui aux collectivités burkinabé, pour assurer leur résilience sur le plan alimentaire. Le projet est présenté au sein d'une convention-cadre consentie avec l'ensemble des partenaires et le versement de cette subvention est encadré par une convention financière à conclure entre la Métropole et l'association Cités unies France ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Cités unies France, d'un montant total de 24 000 € dans le cadre du projet d'appui aux collectivités burkinabé, pour assurer leur résilience sur le plan alimentaire, au titre des années 2022 à 2024 et selon la répartition suivante :

- 8 000 € sur 2022,
- 8 000 € sur 2023,
- 8 000 € sur 2024,

b) - les conventions à passer, d'une part, entre la Métropole et les partenaires du projet, d'autre part, entre la Métropole et l'association Cités unies France.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 24 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2022, 2023 et 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P27O7174.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 14 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221212-296052-DE-1-1 Date de télétransmission : 14 décembre 2022 Date de réception préfecture : 14 décembre 2022
